

Coopération économique	
Dossier suivi par : Raj MOHABEER, Chargé de mission DI 2	Décision 8

1. Résumé

Dans une perspective de création d'un espace d'échanges économiques et commerciaux renforcés, les douanes sont des acteurs premiers de la sécurité des chaînes d'approvisionnement, de la facilitation des échanges commerciaux et, partant, du renforcement de l'intégration régionale. C'est dans ce sens que les administrations douanières des Etats membres de la COI ont indiqué leur intérêt à constituer un comité sous l'égide de la COI.

La création d'un espace économique et commercial passe aussi par une connectivité renforcée, notamment sur le plan aérien. Les instances de la COI ont d'ailleurs réitéré leur mandat au Secrétariat général pour la relance des comités des aviaticions civiles et des transporteurs aériens. A cet égard, plusieurs opportunités de coopération (UA, COMESA¹) et des dispositifs de financement (Union européenne), accompagnés d'expertises techniques conséquentes, se présentent pour le déploiement d'une stratégie régionale de transport aérien.

En soutien à la coopération économique, la COI mobilise des partenariats avec des communautés économiques comme le COMESA, des organisations internationales (Organisation internationale du travail), des structures sectorielles (Cap Business océan Indien, Association des ports des îles de l'océan Indien...). Il est proposé d'étendre les cadres de coopération existants ou d'en signer de nouveaux afin d'engager les partenariats dans des activités de coopération économique et de faciliter le dialogue public-privé à l'échelle régionale.

Enfin, à la suite de l'adoption du Plan d'action régional sur l'économie bleue, le Secrétariat général a commandité des études sur le potentiel de développement de l'économie circulaire dans le cadre de la composante AIODIS du projet SWIOFISH 2 financé par la Banque mondiale qui arrivera à échéance en septembre 2023. Aussi, il est proposé d'organiser une réunion ministérielle sur l'économie bleue et circulaire dans les pays insulaires d'Afrique et de l'océan Indien au mois d'août pour capitaliser sur les résultats du projet et engager les Etats sur des actions concrètes.

2. Etat d'avancement

2.1. Connectivité régionale

Pour une Indianocéanie de développement économique intégré, durable et innovant, la COI est mandatée par ses Etats membres à renforcer la connectivité régionale et à faciliter les échanges et la mobilité intrarégionale.

Concernant la connectivité aérienne, la COI a initié depuis, 2013, un processus de plaidoyer pour une stratégie régionale du transport aérien au sein de l'océan Indien. Dans le cadre de la coopération avec la COMESA, la COI est l'une des organisations régionales partenaires² dans la mise en œuvre du projet « Support to Air Transport Sector Development (SATSD) in Eastern Africa, Southern Africa and Indian Ocean Region », financé par l'Union européenne conformément au programme indicatif régional du 11ème

¹ COMESA: Common Market for Eastern and Southern Africa

² Les organisations partenaires : la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la Commission de l'océan Indien (COI)

FED. Le projet a commencé en janvier 2021 pour une durée de 4 ans. L'opportunité se présente d'inclure les besoins spécifiques de chaque région, dont l'océan Indien au sein des activités prioritaires du projet.

L'effectivité du projet nécessite pour la région de l'océan Indien de disposer d'une stratégie régionale du transport aérien actualisées, claire et alignée avec les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Outre la connectivité aérienne, une meilleure connectivité maritime constitue une priorité pour l'Indianocéanie. L'appui de la COI à la mise en place d'un comité technique régional (CTR) sur le transport maritime régional qui inclut les Etats côtiers d'Afrique orientale traduit cette priorité. Ce CTR s'est doté d'une feuille de route qui prévoit la mise en place d'un guichet unique maritime régional (GUMR). Cinq modules³ seront englobés dans ce GUMR dont les douanes.

2.2. Coopération douanière

La réunion de coopération internationale du 24 novembre 2022 dernier, à La Réunion, entre les Directions générales des douanes des cinq Etats membres de la COI, a abouti à la signature d'une lettre d'intention exprimant leur volonté de contribuer au renforcement de la coopération douanière au sein de la COI, conformément aux lois et règlements nationaux de chaque douane.

Les problématiques douanières sont insuffisamment prises en compte et que le partage des bonnes pratiques en matière de facilitation des échanges ainsi que le développement de nouveaux outils technologiques constituent des opportunités de convergence entre les directions générales des douanes des Etats membres de l'océan Indien. D'autre part, l'état de la menace douanière dans l'océan Indien a considérablement évolué au cours des dernières années avec l'apparition d'une criminalité transnationale régionale qui menace la stabilité et la sécurité des citoyens.

Ce renforcement passe par la création d'une instance permanente d'échange « le comité des douaniers » sur les questions douanières au sein de la COI susceptible de porter et coordonner les projets dans le domaine douanier. Cette initiative permettra de fluidifier les échanges commerciaux entre les cinq Etats membres, promouvoir une coopération technique entre les autorités douanières, mutualiser les opportunités de formations.

2.3. Partenariats

Par ailleurs, concernant les partenariats, il est rappelé que la COI dispose d'un statut d'observateur auprès des Nations Unies depuis décembre 2006. La COI a signé un cadre de partenariat avec les Nations Unies en 2018, ayant décliné sur plusieurs coopérations avec les agences des Nations Unies en faveur des initiatives régionales (biodiversité, paix et sécurité, formation professionnelle, migration, économie bleue...). C'est dans ce cadre que l'Organisation internationale du travail (OIT) souhaite établir un accord cadre en vue de faciliter la mise en place et la création de pôles de compétences régionaux dans les domaines de la migration et du travail par le biais de projets communs. Tout en capitalisant et se basant sur les accords cadre existants, il est maintenant proposé que le SG-COI procède à la signature de conventions spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre de projets. Par conséquent les modalités de mise en œuvre de l'accord cadre présenté en annexe 5 seront revues.

³ Le contrôle des frontières, la sécurité et sûreté, la santé, les douanes, le contrôle par l'Etat du port et accostage des navires.

Le Secrétariat général propose également à l'approbation des États membres d'autres MoU avec :

- Le **COMESA** afin de formaliser et approfondir les relations de travail entre les deux organisations, notamment en ce qu'il s'agit de la connectivité aérienne. A noter que les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles sont membres du COMESA et que la France bénéficie d'un statut d'observateur. Le MoU COI-COMESA pourrait également faciliter la promotion des besoins spécifiques insulaires des États membres auprès du COMESA.
- **Cap Business océan Indien** qui réunit le secteur privé régional et avec lequel la COI entretient une relation de longue date. Il s'agit de poursuivre la dynamique d'échanges public-privé et la mise en œuvre d'activités communes.
- **Association des ports des îles de l'océan Indien** qui est un acteur régional incontournable dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la connectivité maritime ou encore du renforcement du transport maritime marchand, ou de la sûreté en mer.

2.4. Ministérielle sur l'économie bleue / circulaire

La Banque mondiale a financé le projet SWIOFish2 qui arrivera à terme en septembre 2023. Grâce à la sous-composante AIODIS de SWIOFish2, la COI soutient ses États membres ainsi que les petits États insulaires en développement (PEID) de l'Atlantique (Cap Vert, Guinée Bissau, São Tomé et Príncipe, Comores, Madagascar, Maldives, Maurice et Seychelles) dans la collaboration pour relever certains de leurs défis spécifiques collectifs, tels que l'amélioration de la gestion durable de leur vaste territoire maritime, l'innovation et le développement de leur économie bleue dans le contexte du changement climatique, et la mobilisation conjointe de financements pour relever ces défis.

A ce titre, une conférence ministérielle est proposée la dernière semaine du mois d'août 2023 aux Comores, afin d'adopter les propositions de décisions ministérielles et de mesures réglementaires nationales pour promouvoir l'économie circulaire sur les thématiques de la réduction des plastiques à usage unique, incluant le volet de sensibilisation, les droits de propriété intellectuelle (DPI) et innovation dans l'économie circulaire, les cadres pour l'entrepreneuriat et l'innovation dans l'économie circulaire, dont une plateforme d'accompagnement en ligne, la faisabilité de l'alimentation électrique à terre dans les ports, la promotion de la chaîne de valeur régionale des déchets de pneus et des déchets électroniques au niveau de l'AIODIS ainsi qu'au niveau du continent africain. Ces sujets et les décisions ministérielles qui seront prises constitueront le socle du prochain programme intégré régional en économie bleue pour les États insulaires de l'Afrique, qui sera défini avec les pays et présenté aux partenaires techniques et financiers.

3. Proposition de décision

Le Conseil des ministres :

- a) **Mandate le Secrétariat général à mobiliser les ressources pour disposer d'une stratégie régionale du transport aérien de l'Indianocéanie, avec une vision globale et des perspectives partagées d'amélioration de la connectivité aérienne ;**
- b) **Encourage la création d'un « comité des douanes » des États membres de la COI, et demande au Secrétariat général d'apporter les appuis nécessaires à ce comité en termes de secrétariat, de suivi et de coordination des activités et de mobilisation des ressources en tant que de besoin ;**

- c) **Accueille favorablement l'organisation d'une conférence ministérielle sur l'économie bleue et circulaire à la fin du mois d'août 2023 aux Comores, et invite le Secrétariat à soumettre les conclusions aux prochaines instances et à mobiliser sur cette base les partenaires au développement pour l'élaboration d'un projet pour le développement de l'économie bleue et circulaire en phase avec le Plan d'action régional sur l'économie bleue (PAREB) adopté en 2021 ;**
- d) **Invite le Secrétariat général à poursuivre la réflexion sur un mécanisme régional d'achat groupé en concertation avec les administrations pertinentes des Etats membres dans la perspective d'un éventuel projet.**

4. Annexes

Annexe 1 : Proposition de cadre de coopération COMESA-COI

Annexe 2 : Proposition de cadre de coopération APIOI-COI

Annexe 3 : Proposition de cadre de coopération CBOI-COI

Annexe 4 : Résolution des Nations Unies sur le statut d'observateur de la COI

Annexe 5 : Proposition de cadre de coopération BIT-COI

Annexe 6 : Mail de l'OPL de Maurice pour la présidence malgache de la COI sur « la collaboration entre nos autorités douanières »

Annexe 7 : PV de la réunion de coopération internationale des autorités douanières de l'océan Indien, incluant la lettre d'intention signées par les directions générales des douanes des 5 États-membres de la COI

Annexe 8 : Proposition de note de cadrage de la conférence ministérielle AIODIS 2023